

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Assemblée publique de consultation
Règlement numéro VM-357**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro VM-357 relatif à la démolition d'immeubles.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro VM-357 relatif à la démolition d'immeubles.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu sur le projet de règlement numéro VM-357 le jeudi 27 avril 2023 à 16 h à la salle civique de l'hôtel de ville.
3. Au cours de cette assemblée, monsieur le maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Règlement numéro VM-357 :

En résumé, l'objet de ce projet de règlement est de contrôler la démolition des immeubles en constituant un comité de démolition et en interdisant la démolition de certains immeubles, dont les immeubles patrimoniaux, sous réserve de l'obtention d'une autorisation du comité ainsi formé.

De façon approximative, la zone visée par le projet de règlement est l'ensemble du territoire de la ville de Matane. L'illustration de cette zone peut être consultée à l'hôtel de ville.

5. Le projet de règlement VM-357 ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Matane, ce 5^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière,
M^e Marie-Claude Gagnon,
avocate